



**ACCORD DE COOPERATION TCHAD –  
SOUDAN SUR LA TRANSHUMANANCE ET LES  
GROUPES ARMEES**

Transhumance ( mobilité  
du bétail d'un pays à un  
autre)

# Contexte



1. Mouvements des  
braconniers d'un pays à  
l'autre
2. Dissimulation des groupes  
armés dans le milieu des  
transhumants



Braconnage



Satisfaction de la demande  
illégal d'ivoire  
Financement des groupes armés

# Les problèmes soulevés

Les principales causes des conflits sur la transhumance transfrontalier sont:

-l'augmentation des troupeaux et l'extension des zones de culture qui provoquent des conflits, causés par la concurrence sur l'espace et les ressources pastorales qui tendent à se multiplier.

## Les solutions envisagées

-La matérialisation des couloirs de transhumance;

-Les zones de transhumance n'ont de sens qu'ils sont accompagnées d'un plan d'aménagement et de gestion mis en œuvre à travers des règles précis y compris des infrastructures pastorales;

-La cohabitation agriculteurs-éleveurs passe par la formation et l'accompagnement des éleveurs et des agriculteurs, la définition d'un partenariat entre les éleveurs et les conservateurs des aires protégées.

Tout ceci n'est efficace que si un cadre de coopération technique et transfrontalier sur la transhumance et la lutte anti-braconnage est mis en place et correctement animé.

Pour cela les défenseurs de la libre transhumance qui sont pour le statu quo et n'intègre pas suffisamment la mobilité pastorale dans les systèmes politiques et sécuritaires de deux Etats ainsi que les pesanteurs d'une démographie galopante et d'une péjoration climatique.

Quant aux tenants d'une transhumance régulée qui soutiennent que l'époque de la mobilité pastorale sans frontière est révolue et que l'élevage doit s'insérer désormais dans un schéma d'aménagement du territoire pour être viable socialement et économiquement soutenable.

## LES DIFFERENTS ACCORDS

### 1. Accord dans le domaine de l'Environnement

Cet accord est relatif à la conservation de la faune sauvage ,aux flores, aux Réserves naturelles et à la lutte anti-braconnage mise en place lors de la 3ème Session de la Commission Mixte Tchad-Soudan tenue à Karthoum en 1991.

A cet égard, la partie Tchadienne a soumis un projet d'Accord de coopération relatif au renforcement de la Lutte ant-braconnage transfrontalier et suggéré la mise en place d'une Sous-commission de mise en œuvre et de suivi afin de permettre:


- l'échange des informations en matière de lutte anti-braconnage de part et d'autre des frontières;
- créer des aires protégées transfrontalières dûment délimitées par les responsables des deux pays;
- organiser des échanges d'informations, de recherches scientifiques;

D'autres actions pourraient être entreprises:

- développer l'assistance technique pour améliorer la filière gomme arabique, de

## 2. Accord dans le domaine de Défense et Sécurité

Les relations entre les deux pays dans le domaine de la sécurité et de la Défense sont organisées au sein des Forces Mixtes Tchad-Soudan et qui ont produit des résultats positifs et encourageants. Le déploiement de deux forces a constitué un réel motif de satisfaction et se révèle être un cadre de concertation et d'action ayant permis la sécurisation des zones frontalières communes et la restauration de la confiance mutuelle . Les Forces Mixtes sont aujourd'hui un exemple de

- 
- ▶ De la coopération sécuritaire et du développement transfrontalier réussi dont il faut s'en féliciter.
  - ▶ La conférence d'EL Gineina sur le Développement et la sécurité dans les zones frontalières a adoptée les recommandations suivantes :
    1. Circonscrire l'insecurité tout le long des frontières entre le Tchad et le Soudan et caractérisée par :
      - le grand banditisme avec ses corollaires que sont la contrebande, le braconnage, la fraude et les assassinats;
      - les actions de groupes armés...
    2. Assurer le développement et la gestion des zones frontalières;





3. Assurer un flux bénéfique des échanges économiques et commerciaux

4. Traiter les questions des réfugiés

NB: un comité bilatéral sera mis en place pour le suivi dudit Accord

**Propositions:**

**Rendre opérationnel ces accords à des Accords spécifiques.**

**Il s'agit de l'Accord binational sur la Lutte Anti-braconnage et sur l'écotourisme.**

# Transhumance dans la zone transfrontalière





CHOUKOURANE MERCI

